

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR »

Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

La Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR » publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 décembre 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : **Mr Wajdi Guerfala** (CWG) & **Mr Abdellatif Abbes** (Union Audit Tunisie UAT).

BILAN 2022 SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR arrêté au 31 décembre 2022

(en Milliers de Dinars Tunisien)

ACTIFS	Notes	2022	2021
ACTIFS NON COURANTS.			
ACTIFS IMMOBILISES			
Immobilisations Incorporelles	6-1-1	9 103	8 618
Amortissements		-7 699	-6 486
Valeur Nette		1 404	2 132
Immobilisations Corporelles	6-1-2	2 625 687	2 785 604
Amortissements		-1 720 425	-1 646 874
Valeur Nette		905 262	1 138 730
Immobilisations Financières	6-1-3	236 774	196 886
Provisions		-121 881	-110 093
Valeur Nette		114 893	86 793
Total Des Immobilisations		2 871 564	2 991 108
Total Des Amortissements et Des Provisions		-1 850 005	-1 763 453
Valeur Nette Des Actifs Immobilisés		1 021 559	1 227 655
Autres Actifs Non Courants	6-1-4	188 434	163 127
Total Des Actifs Non Courants Net		1 209 993	1 390 782
ACTIFS COURANTS			
Stocks	6-1-5	6 065	5 718
Provisions		-412	-410
Valeur Nette		5 653	5 308
Clients Et Comptes Rattachés	6-1-6	264 375	247 649
Provisions		-159 356	-159 309
Valeur Nette		105 019	88 340
Autres Actifs Courants	6-1-7	1 330 170	1 275 499
Provisions		-88 333	-86 476
Valeur Nette		1 241 837	1 189 023
Créances sur Cession Avions	6-1-8	4 305	4 305
Placements et Autres Actifs Financiers	6-1-9	3 365	3 309
Provisions		-3 285	-3 285
Valeur Nette		80	24
Liquidité et Equivalents de Liquidités	6-1-10	140 657	92 052
Total Des Actifs Courants NET		1 497 551	1 379 052
TOTAL DES ACTIFS		2 707 544	2 769 834

BILAN 2022 (SUITE) SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR arrêté au 31 décembre 2022
 (en Milliers de Dinars Tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	2022	2021
Capitaux Propres			6-1-11
Capital Social		106 199	106 199
Réserves		411 882	415 580*
Autres capitaux propres		50 886	50 886*
Résultats reportés		-1 813 390	-1 547 391
Total Capitaux Propres Avant Résultat De L'Exercice		-1 244 423	-974 726
Résultat de l'exercice		-228 967	-265 999
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		-1 473 390	-1 240 725
PASSIFS			
Passifs Non Courants			
Emprunts	6-1-12	630 019	778 953
Provision pour Risque Et Charge	6-1-13	67 146	53 731
Autres Passifs Non Courants	6-1-14	1 363	3 903
Total Passifs Non Courants		698 528	836 587
Passifs Courants			
Fournisseurs Et Comptes Rattachés	6-1-15	2 638 809	2 412 440
Autres Passifs Courants	6-1-16	632 974	581 301
Autres Passifs Financiers	6-1-17	210 623	180 231
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		3 482 406	3 173 972
TOTAL DES PASSIFS		4 180 934	4 010 559
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		2 707 544	2 769 834

*Montant retraitée pour besoin de comparaison (note 6.1.11)

ETAT DE RESULTAT 2022 SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR Exercice clos au 31 décembre 2022
 (en Milliers de Dinars Tunisien)

	Notes	2022	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	6-2-1	1 316 509	640 569
REVENUS TRANSPORT PASSAGERS ET BAGAGE		1 281 410	607 563
REVENUS TRANSPORT FRET ET POSTE		23 433	16 139
REVENUS DE L'ASSISTANCE COMMERCIALE		11 666	16 867
Autres Produits d'Exploitation	6-2-2	60 940	55 011
Total Des Produits D'Exploitation		1 377 449	695 580
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats d'approvisionnement consommés	6-2-3	472 985	153 969
Charges de personnel	6-2-4	217 961	203 725
Dotations aux amortissements et aux Provisions	6-2-5	98 496	79 100
Redevances Aéronautiques	6-2-6	382 188	240 634
Assistances fournies aux avions	6-2-7	219 074	158 988
Loyer avions et réacteurs	6-2-8	50 201	4 166
Commissions sur vente de titres de transport		14 102	9 349
Autres Charges d'exploitation	6-2-9	84 221	61 503
Total Des Charges D'exploitation		1 539 228	911 434
RESULTAT D'EXPLOITATION		-161 779	-215 854
Charges Financières nettes	6-2-10	44 824	35 581
Produits des Placements et Autres Produits Financiers	6-2-11	-140	6 335
Autres Gains Ordinaires	6-2-12	100 167	46 284
Autres Pertes Ordinaires	6-2-13	120 024	65 988
Résultat Des Activités Ordinaires Avant Impôt		-226 600	-264 804
Impôt sur les bénéfices		-2 367	-1 195
Résultat Des Activités Ordinaires Après Impôt		-228 967	-265 999
Résultat Net De L'Exercice		-228 967	-265 999
Effets des Modifications Comptable (net d'impôt)		-	-
Résultat Après Effet Des Modifications Comptables		-228 967	-265 999

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE 2022 SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR Exercice clos au 31 décembre 2022
 (en Milliers de Dinars Tunisien)

	Note	2022	2021
FLUX LIES A L'EXPLOITATION			
Encaissements reçus des clients		1 305 634	731 262
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		- 1 093 212	-590 224
Intérêts payés		- 26 621	-18 317
Impôts, droits, taxes et versements assimilés		- 48 307	-36 082
Primes d'assurance déboursées		- 6 429	-5 424
Autres Flux affectés à l'exploitation		- 40 808	-23 219
Flux Nets Affectés Aux Activités D'Exploitation	6-3-1	90 257	57 996
FLUX LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisition D'immobilisations Corporelles et Incorporelles		- 59 486	- 24 085
Cession Des immobilisations Corporelles et Incorporelles		5 577	111
Prêts à long et moyen termes		-10 636	-27 084
Remboursement avances avioniques		109 001	4 041
Remboursements des prêts et cessions d'obligations		1 098	1 553
Intérêts et dividendes reçus		6 519	4 147
Autres Flux Lies aux activités d'investissement		45 201	964
Flux Nets Affectés Aux Activités D'Investissement	6-3-2	97 274	-40 353
FLUX LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Encaissements Provenant D'Emprunts		22 610	207 326
Remboursement D'Emprunts		- 171 532	- 249 709
Flux Nets Affectés Aux Activités De Financement		- 148 922	- 42 383
Incidences des variations des taux de changes sur les liquidités et équivalents de liquidités		9 996	-7 901
VARIATION DE TRESORERIE		48 605	- 32 641
Trésorerie au début de la période		92 052	124 693
Trésorerie à la fin de la période		140 657	92 052

Schéma des soldes intermédiaires de gestion (en Milliers de Dinars Tunisien)

PRODUITS	2022	2021	CHARGES	2022	2021	SOLDES	2022	2021
VENTES DE MARCHANDISES			COUTS D'ACHAT DES MARCHANDISES VENDUES			MARGES COMMERCIALE		0
REVENUES ET AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1377 449	695 580	ACHATS D'APPROVISIONNEMENT CONSOMMES	-472 985	-153 969	MARGES SUR COUTS MATIERES	904 464	541 611
MARGE COMMERCIALE	904 464	541 611	AUTRES CHARGES EXTERNES	-742 575	-465 369			
TOTAL	904 464	541 611	TOTAL	-742 575	-465 369	VALEUR AJOUTEE BRUTE	161 889	76 242
VALEUR AJOUTEE BRUTE	161 889	76 242	IMPOTS ET TAXES	- 7 239	-9 283			
			CHARGES DE PERSONNEL	-217 961	-203 725			
TOTAL	161 889	76 242	TOTAL	-225 199	-213 008	EXCEDENT OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION	-63 311	-136 765
		0	INSUFFISANCE BRUT D'EXPLOITATION (I.B.E)	-63 311	-136 765			
		0	AUTRES CHARGES ORDINAIRES	-120 024	-65 988			
AUTRES GAINS ORDINAIRES	114 224	54 005	CHARGES FINANCIAIRES	-33 036	-32 599			
PRODUITS FINANCIERS ET DES PLACEMENTS	-139	4 858	DOTS AUX AMTS ET AUX PROVISIONS	-124 340	-88 326			
TRANSFERTS DE CHARGES	26	11	IMPOTS SUR LES BENEFICES	-2 367	-1 195			
TOTAL1	114 111	58 875	TOTAL2	-343 078	-324 873	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS	-228 967	-265 999
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	-228 967	-265 999	EFFETS MODIFICATIONS COMPTABLES					
TOTAL	-228 967	-265 999	TOTAL			RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLE	-228 967	-265 999

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS

Exercice clos au 31 décembre 2022

Les Faits Marquants De L'Exercice

L'année 2022 est marquée par les évènements suivants :

1- Reprise de l'activité après la crise sanitaire COVID-19 :

Cette reprise a engendré une amélioration du chiffre d'affaires, qui s'élève à 1 377,449 millions de dinars, en progression de 98 % par rapport à 2021. La recette moyenne par passager (sur vols réguliers) s'est établie à 489 dinars, contre 451 dinars en 2021, traduisant une amélioration de la qualité du revenu moyen par siège occupé.

2- Réception de trois avions A320 Neo :

L'année 2022 a été marquée par la réception des deuxième, troisième et quatrième appareils Airbus A320neo, s'inscrivant dans le cadre du programme de renouvellement et de modernisation de la flotte.

Ces avions sont exploités dans le cadre des contrats de location « SLB ».

3- Démarrage d'un nouveau système d'information :

L'année 2022 a été marquée par le démarrage du système de la recette commerciale relatif au traitement comptable des ventes et du transport des passagers.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés, conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises, par application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité.

Les principales méthodes comptables ayant servi à l'établissement des présents états financiers sont présentés ci-après. Ces méthodes ont été appliquées uniformément à toutes les périodes présentées sauf indication contraire.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par TUNISAIR, pour l'élaboration de ses états financiers, sont les suivants :

1- Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels informatiques, les fonds commerciaux et les droits au bail et sont amortis sur les durées suivantes :

	Durée
Logiciels informatiques	3 ans
Fonds commerciaux	20 ans
Droits au bail	20 ans

L'amortissement des fonds commerciaux et des droits au bail ne concerne pas les acquisitions réalisées avant le 1^{er} janvier 1997 enregistrées dans l'actif de notre Bilan.

2- Immobilisations corporelles autres que les avions :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au cout d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations Corporelles, à l'exclusion des avions, sont amorties linéairement sur les durées suivantes, conformément au décret n° 2008-492 du 25 février 2008, fixant le taux maximum des amortissements linéaires :

	Taux
Constructions en dur	5%
Machines, matériels et équipements industriels	15%
Machines et équipements de chauffage et frigorifique	10%
Equipements informatiques	33.33%
Mobilier et matériel de bureau	20%
Partie durable des avions et des réacteurs	5.56%
Plein potentiel des avions	20%
Plein potentiel des réacteurs	33.33%
Matériels de cuisine et buanderie	20%
Tapis, rideaux, éléments et aménagements décoratifs	20%
Matériel roulant	20%
Autres machines, matériels et équipements	15%

3- Les avions :

La méthode des composants est appliquée aux avions. Cette méthode consiste à défaillir l'avion en trois composants significatifs à savoir :

- La partie durable des avions et des réacteurs qui est amortie sur une durée de 18 ans.
- Le plein potentiel des cellules des avions qui est amorti et remplacé sur un cycle qui varie de 6 à 12 ans selon le type d'avion.
- Le plein potentiel des réacteurs qui est amorti et remplacé sur un cycle en heures de vol qui varie de 5 000 à 27 000 HV selon le type de réacteur.

Une dépréciation de valeur est constatée pour les avions hors exploitation si la « juste valeur » est inférieure à la Valeur Comptable Nette à la date de clôture des Etats Financiers.

4- Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'usage. Les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation conformément à la norme comptable N°7.

5- Stocks :

En se référant à la norme comptable 04 « Les stocks doivent être évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure. », les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent, ils font l'objet d'un inventaire physique périodique. Ils sont évalués à leurs coûts d'achat moyens pondérés calculés à chaque entrée.

Pour les articles stockés et non mouvementés depuis longtemps ou non valable pour l'exploitation selon les procédures métiers ou la législation. Ces articles sont constatés au niveau magasin stock dormant et leurs valeurs font l'objet de constatation des provisions pour dépréciation des stocks.

6- Provisions pour créances douteuses :

A l'exception des filiales, les créances des clients en compte non recouvrées pour une période dépassant 12 mois, par rapport à la date de clôture, sont reclasées en créances douteuses et sont totalement provisionnées, tout en tenant compte de la nature de la créance, de la catégorie du client, du type de la relation contractuelle et des garanties de recouvrement existantes ainsi que des évènements intervenus avant l'arrêté définitif des états financiers et ce conformément à la NCT 14.

7- Provisions pour risques et charges :

Conformément à la norme comptable Tunisienne N°14, ces provisions sont constatées pour faire face à des pertes ou à des charges prévisibles à la clôture de l'exercice et comportant un élément d'incertitude quant à leurs montants ou à leurs réalisations.

8- Dettes et créances en monnaies étrangères :

Les créances et dettes d'exploitation en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change IATA. Elles sont converties à la fin de la période au cours de change de la banque centrale de Tunisie et ce conformément à la NCT 15.

Le traitement des pertes et des gains de change se présente comme suit :

- Les pertes et les gains de change, réalisés lors du règlement des créances et des dettes en monnaies étrangères, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice et sont inscrits parmi les autres gains et pertes ordinaires.
- Les pertes et les gains de change latents, résultant de la conversion des dettes et des créances à court terme au taux de change de la date de clôture, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice en contrepartie des comptes de tiers concernés.

Les pertes et gains de change latents, résultant de l'actualisation des échéances à long terme des crédits au cours de change à la date de clôture, sont portés au compte « Ecart de conversion » et sont résorbés linéairement sur la durée restante du crédit.

9- Réserves pour fonds social :

Les comptes relatifs au fonds social sont traités et présentés en comptabilité conformément aux dispositions de la NCT 2 relative aux capitaux propres.

La norme préconise le traitement suivant :

- Le compte « Réserve pour fonds social » enregistre notamment les réserves pour fonds social lorsque le financement du fonds social est effectué par prélèvement sur le résultat de l'exercice lors de son affectation par l'assemblée ou en vertu de dispositions réglementaires.
- Les opérations remboursables financées par la réserve pour fonds social sont inscrites à l'actif du Bilan et le montant utilisé de cette réserve est porté au niveau des notes aux états financiers.
- Les rémunérations rattachées à ces opérations viennent en augmentation de la réserve pour fonds social.
- Les opérations non remboursables financées par la réserve pour fonds social viennent en déduction de la réserve et la nature de chaque catégorie d'opération doit être portée au niveau des notes aux états financiers.

10- Revenus :

Les émissions de titres de transport effectuées par la société sont initialement enregistrées dans des comptes d'attente passifs sous la rubrique « Recettes à ventiler ».

Ces émissions ne sont prises en compte pour la détermination du résultat de l'exercice que lors de la réalisation de l'opération de transport des passagers et des marchandises ou, sinon, après une durée de 24 mois de non utilisation du titre de transport par son acquéreur.

11- Frais de formation :

Les frais de formation du personnel navigant sont inscrits à l'actif du bilan en charges reportées et sont résorbés linéairement sur 3 ans.

12- Les primes d'assurance-crédit :

Les primes d'assurance-crédit et autres frais d'émission des emprunts sont inscrits à l'actif du Bilan en tant que charges à répartir et sont amortis sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

13- Les Actifs non courant destinés à être cédés :

Les avions retirés de la flotte en vue d'être cédé et dont la vente est hautement probable sont traités conformément à la norme IFRS 5 : ils cessent d'être amortis et sont présentés séparément au Bilan dans la rubrique «Actifs non courants détenus en vue de la vente» au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des éventuels coûts de la vente.

14- Comptabilisation du programme Fidelys :

La compagnie opère un programme Fidelys qui a pour objet d'attribuer à ses adhérents un crédit de points (Miles) d'après un barème préétabli, en fonction des voyages effectivement accomplis par l'adhérent, sur les vols opérés par Tunisair.

Les Miles Prime Fidelys peuvent être échangés contre un Billet Prime, une Prime Surclassement, une Prime Excédent de bagages ou une Prime PETC.

Une provision est constatée selon la probabilité d'utilisation des miles par une méthode statistique et ce conformément à l'interprétation de IFRIC 13<<Programme de fidélisation de la clientèle>> ; et évaluées selon la juste valeur.

15- Le principe de continuité d'exploitation :

La société « TUNISAIR – S.A » a entamé des actions de redressement de son activité portant sur :

- Décision de continuité d'exploitation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 Avril 2018 conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales,
- Revue du Plan de redressement élaboré précédemment pour inclure toutes les sociétés du groupe,
- Mise en place d'une commission compression des coûts,
- Gel des recrutements depuis 2013,
- Développement de l'activité avec l'ouverture de nouvelles lignes vers l'Afrique Subsaharienne et l'Amérique du Nord,
- Renouvellement de la flotte, et son adaptation à la nouvelle Stratégie Commerciale,

- L'élaboration d'un plan de redressement Consolidant l'ensemble des sociétés du groupe,
- Obtention de nouvelles lignes de crédits de gestion,
- Arrangement avec le gouvernement pour bénéficier de l'exception mentionnée à l'article 22 (ter) de la loi n° 89-9 du 1er février 1989, relative aux participations des entreprises et des établissements publics modifiée et complétée par la loi n° 2006-36 du 12 juin 2006.

NOTES AU BILAN

Exercice clos au 31 décembre 2022

ACTIFS

6.1.1 Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

(en milliers de dinars)	2022	2021	VARIATION
Logiciels	8 970	8 485	485
Fonds commercial	101	101	-
Droit au bail	32	32	-
Total brut	9 103	8 618	485
<i>Amortissements</i>	-7 699	-6 486	-1 213
Total net	1 404	2 132	-728

6.1.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

(en milliers de dinars)	2022	2021	VARIATION
Terrains	1 780	1 780	-
Constructions	25 034	25 034	-
Constructions sur sol OACA	25 220	25 220	-
Constructions en cours	604	528	76
Matériels de transport aérien et réacteurs	2 238 219	2 236 817	1 402
Matériels de transport aérien en cours (i)	175 688	339 895	-164 207
Equipement de recharge avionique	84 173	83 923	250
Matériels d'exploitation	10 460	9 940	520
Equipements de bureau	38 907	38 539	368
Matériels de transport roulant	7 939	7 564	375
Matériels et outillages	4 073	4 073	-
Autres immobilisations corporelles	13 590	12 290	1 300
Total brut	2 625 687	2 785 604	-159 917
<i>Amortissements</i>	-1 720 425	-1 646 874	-73 551
Total net	905 262	1 138 730	-233 468

- (i) Cette variation est due essentiellement au remboursement d'avances antérieurement accordées dans le cadre des contrats d'acquisition de 5 avions A320 Neo, lesquels ont été convertis ensuite en contrats de location SLB.

Tableau des Valeurs Brutes des Immobilisations

(en Milliers de Dinars Tunisien)

	SOLDE DEBUT 2022	ACQUISITION	REDRESSEMENT	SORTIE	SOLDE FIN 2022	AMORTISSEMENT	VCN	
TERRAINS	1 780	-	-	-	1 780	-	1 780	
CONSTRUCTIONS	50 782	76	-	-	50 858	48 997	1 861	
EQUIPEMENT DE RECHANGE AVIONIQUE	83 923	250	-	-	84 173	72 635	11 538	
PARTIE DURABLE AVION ET REACTEUR	1 728 760		-	-	1 728 760	1 284 323	444 437	
REVISIONS GENERALES REACTEUR	436 215	9 613	-	4 721	5 183	435 924	191 030	244 894
GRANDES VISITES AVIONS	71 842	3 819	-	1 406	720	73 535	51 969	21 566
AVANCE SUR COMMANDE DES AVIONS	339 895	22 363	-	186 570		175 688		175 688
MATERIEL D'EXPLOITATION	9 940	520	-	-	10 460	9 466	994	
MATERIEL DE TRANSPORT ROULANT	7 564	410	-	35	7 939	7 445	494	
MATERIEL & OUTILLAGE	4 073		-	-	4 073	4 042	31	
EQUIPEMENT DE BUREAU	38 539	377	-	9	-	38 907	38 110	797
AUTRES IMMOBILISATIONS CORP.	12 290	956	344		13 590	12 408	1 182	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 785 604	38 384	-	5 792	192 508	2 625 687	1 720 425	905 262
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 618	488	-	3		9 103	7 699	1 404
TOTAL IMMOBILISATIONS	2 794 221	38 872	-	5 795	192 508	2 634 790	1 728 124	906 666

Tableau des amortissements

(en Milliers de Dinars Tunisien)

LIBELLE	SOLDE DEBUT 2022	DOTATION	REDRESSEMENT	SORTIE	SOLDE 2022	
CONSTRUCTIONS	48 732	265			48 997	
EQUIPEMENT DE RECHANGE AVIONIQUE	69 262	3 374			72 635	
PARTIE DURABLE AVION ET REACTEUR	1 234 455	49 868			1 284 323	
REVISIONS GENERALES	177 234	16 134		2 339	191 030	
GRANDES VISITES	47 384	10 026	-	4 721	720	51 969
MATERIEL D'EXPLOITATION	8 684	782			9 466	
MATERIEL DE TRANSPORT ROULANT	7 320	160		35	7 445	
MATERIEL & OUTILLAGE	4 033	9			4 042	
EQUIPEMENT DE BUREAU	37 526	673	-	89	38 110	
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 244	164			12 408	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 486	1 212			7 699	
TOTAL	1 653 360	82 667	-	4 810	3 094	1 728 124

6.1.3 Immobilisations financières :

Cette rubrique se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2022	2021	VARIATION
Prêts	22 081	20 172	1 909
Titres de participation	155 855	155 855	0
Autres immobilisations *	58 838	20 859	37 979
Total brut	236 774	196 886	39 888
<i>Prov. pour dépréciation des titres de participation et des prêts **</i>	<i>-121 881</i>	<i>-110 093</i>	<i>-11 788</i>
Total net	114 893	86 793	28 100

*La variation de cette rubrique est expliquée essentiellement par la constatation des cautions relatives aux avions SLB

**La Variation est due à la provision des titres de participation TTX et ATCT

1-Les titres de participation en Tunisie sont détaillés dans le tableau suivant (en Milliers de Dinars):

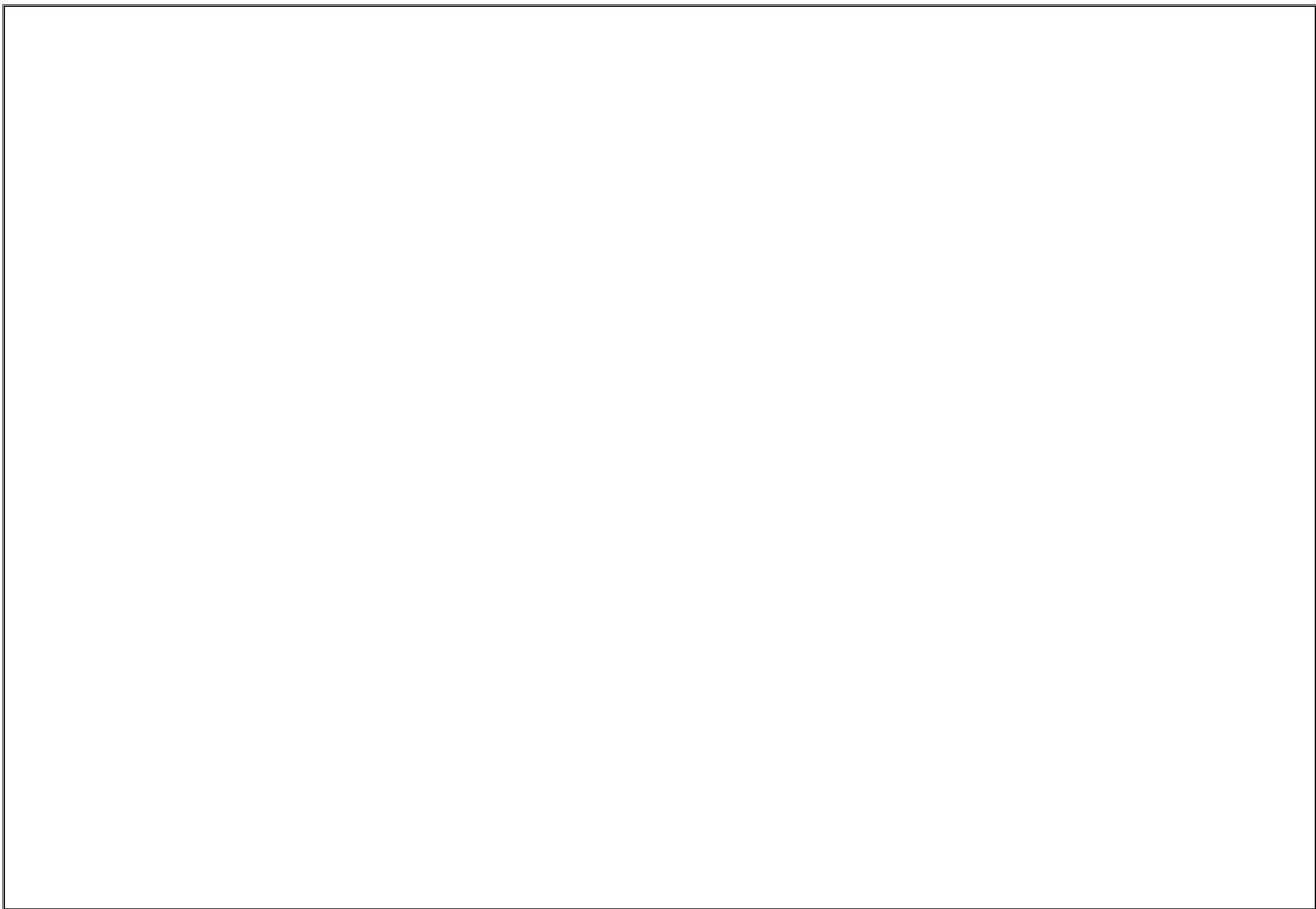
Société	Nombre	Val. nominale de l'action (en dinars)	Valeurs d'acquisitions (en dinars)	Valeurs (en milliers de dinars)	Provisions (en milliers de dinars)		Variation (en milliers de dinars)
					31/12/2021	31/12/2022	
TUNISAVIA	398 993	10	2 246	774	-	-	-
TUNISAIR HANDLING	240 958	100	100	24 096	24 096	24 096	-
TUNISAIR TECHNICS	826 010	100	99 613	82 280	52 235	62 165	-9 930
Tunisair Express	322 673	55	63 058	20 347	20 347	20 347	-
Amadeus Tunisie	3 500	120	100	350	-	-	-
Aviation IT Services Africa	36 000	10	0,139	5	5	5	-
Tunisie Catering	54 000	100	100	5 400	5 400	5 400	-
ATCT	79 500	100	100	7 950	150	1 530	-1 380
Tunis Convention Bureau	50	100	100	5	5	5	-
Tunisie Tradenet	1 000	100	100	100	-	-	-
STUSID	1 250	100	100	125	-	-	-
STT de Tabarka	400	25	25	10	10	10	-
Société Protunisia	400	10	10	4	4	4	-
Compagnie Tunisienne de navigation	25 867	10	2 066	53	-	-	-
CERA	100	10	10	1	-	-	-

Société	Nombre	Val. nominale de l'action (en dinars)	Valeurs d'acquisitions (en dinars)	Valeurs (en milliers de dinars)	Provisions (en milliers de dinars)		Variation (en milliers de dinars)
					31/12/2021	31/12/2022	
Foire Internationale de Tunis	450	32	50	23	-	-	-
Compagnie Tunisienne de navigation	25 867	10	2,066	53	-	-	-
CERA	100	10	10	1	-	-	-
Foire Internationale de Tunis	450	32	50	23	-	-	-
SEPTH	4 400	10	9,091	40	33	33	-
SNR	2 900	5	5	15	-	-	-
Société El Fouladh	18 000	5	0,833	15	15	15	-
SOTUTOUR	472	100	100	47	47	47	-
Société Gammarth en liquidation	200	10	10	2	-	2	-2
SAGEP	60	10	10	1	1	1	-
SODIS	17 142	10	2,980	96	45	45	-
			TOTAL 1	141 739	102 393	113 705	1 391

2-Les titres de participation à l'étranger se présentent comme suit :

Société	Nombre	Val. nominale	Valeurs	valeurs historiques	Provisions	Variation
---------	--------	---------------	---------	---------------------	------------	-----------

	d'actions	de l'action (EUR/USD)	d'acquisitions (EUR/USD)	(en milliers de dinars)	31/12/2021	31/12/2022	
SCI-ESSAFA	999	4 321 €	4 321 €	7 264	-	476	476
Mauritania Airways	275 400	18,46 \$	18,46 \$	6 566	6 565	6 565	-
SITA-BELGE	6	10 €	10 €	0	-	-	-
SITA – NV	193 769		1,034 \$	286	-	-	-
			TOTAL 2	14 116	6 565	7 042	476
			TOTAL 1+2	155 855	108 959	120 747	1 867



6.1.4 Autres actifs non courants :

Cette rubrique enregistre essentiellement les écarts de conversion constatés sur les emprunts contractés en devises étrangères :

(en milliers de dinars)	2022	2021
Ecarts de conversion (1)	76 162	92 280
Charges à répartir et autres actifs non courants (2)	112 272	70 847
Total	188 434	163 127

1- l'écart de conversion se présente comme suit :

(en milliers de dinars)	2022	2021
Ecarts de conversion Actifs	107 225	129 034
Résorptions	-31 063	-36 754
Total	76 162	92 280

2-Les charges à répartir sont composées principalement :

- du reliquat entre les avances avions TU et Airbus (PDP) et des BFE déduction faite du Complément Allowance CFM viré à Tunisair pour 49 079 KDT
- Primes d'assurance des emprunts pour acquisition des avions.
- les frais de formation et de qualification pour les PN.

6.1.5 Stock :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2022	2021
Stocks consommables catering	2 432	2 934
Stocks habillement	671	937
Autres stocks consommables	2 962	1 847
Total brut	6 065	5 718
<i>Provisions</i>	-412	(1) -410
Total net	5 653	5 308

(1) Il s'agit de la provision du stock dormant.

6.1.6 Clients et comptes rattachés :

(en milliers de dinars)	2022	2021
Clients ordinaires	105 019	88 340
Clients douteux	159 356	159 309
Total brut	264 375	247 649
<i>Provisions</i>	-159 356	(i) -159 309
Total net	105 019	88 340

(i) Il s'agit principalement de la créance impayée de Mauritania Airways.

(ii) Les clients douteux se détaillent comme suit :

(en milliers de dinars)	2022	2021
Clients locaux	7 427	7 427
Clients Administrations	10 099	10 099
Clients Divers étrangers	22 358	22 358
CLIENTS COMPAGNIES AERIENNES	102 897	102 897
Agences de voyage et autres	16 575	16 528
Total net	159 356	159 309

(iii) 6.1.7 Autres actifs courants :

(iv) Cette rubrique s'analyse comme suit :

(en milliers de dinars)	2022	2021
Personnel et comptes rattachés	16 885	(1)
Etat et collectivités publiques	65 423	(2)
Débiteurs divers	11 888	
Divers autres actifs courants	1 235 974	(3)
Total brut	1 330 170	1 275 499
<i>Provisions</i>	-88 333	-86 476
Total net	1 241 837	1 189 023

(vi) (1) Le poste personnel et comptes rattachés se détaille comme suit :

(vii) (en milliers de dinars)	2022	2021	VARIATION
Avances accordées aux personnels	11 911	8 825	3 086
Prise en charge maladies	4 449	4 739	-290
Autres	525	778	-253
Total	16 885	14 342	2 543

(viii) (2) La rubrique Etat et collectivités publiques se détaille comme suit :

(ix) (en milliers de dinars)	2022	2021	VARIATION
ETAT crédit de TVA	63 043	67 658	-4 615
TVA à l'étranger à récupérer	1 332	1 135	197
ETAT retenues à la source subie	-	2 885	-2 885
Autres	1 048	6 287	-5 239
Total	65 423	77 965	-12 542

(3) Divers autres actifs courants :

(en milliers de dinars)	2022	2021	VARIATION
Créance Tunisair Technics	297 410	297 276	134
Ventes BSP étranger à encaisser	49 080	54 909	-5 829
Charges constatées d'avance	7 673	2 866	4 807
Fournisseurs débiteurs	23 845	22 286	1 559
Autres (comptes d'attentes)	48 931	49 473	-542
Tunisair Technics (charge du personnel)	506 155	i	452 009
			54 146

Tunisair Handling	296 288	ii	280 199	16 089
Tunisie catering	1 865		1 799	66
Amadeus	619		616	3
A.I.S.A	815		757	58
Autres	3 293		3 291	0
TOTAL	1 235 974		1 165 481	70 491

- (i) Cette variation correspond à la refacturation des charges du personnel et des activités annexes à Tunisair Technics au titre de l'année 2022.
- (ii) Cette variation correspond à la refacturation des charges du personnel et des activités annexes à Tunisair Handling au titre de l'année 2022.

6.1.8 Crédance sur cession avion

Cette rubrique enregistre les créances relatives à la cession de deux avions retirés de l'exploitation et qui ont fait l'objet d'un contrat de vente.

(en milliers de dinars)	2022		2021	
	Nombre	Solde	Nombre	Solde
Appareils				
B 737-500	2	4 305	2	4 305
Total	2	4 305	2	4 305

Ces deux appareils B737-500 ne sont pas encore livrés.

6.1.9 Placements et autres actifs financiers

(en milliers de dinars)	2022	2021
Echéances à court terme sur prêts	49	-15
Blocage de fonds sur ouverture de Crédits Documentaires à régulariser	-305	-305
Echéances impayées sur prêts et autres actifs financiers	3285	3285
Intérêts courus à recevoir	336	344
Total brut	3 365	3 309
<i>Provision</i>	-3 285	-3 285
Total net	80	24

6.1.10 Liquidités et équivalents de liquidités :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2022	2021
Banques & CCP(1)	139 984	91 246
Caisses	673	806
Total	140 657	92 052

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

6.1.11 Capitaux propres :

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

En milliers de Dinars	2022		2021
Capital Social	106 199	(1)	106 199
Réserves	411 882	(2)	415 580
Autres capitaux propres	50 886		50 886
Résultats reportés	-1 813 390		- 1 547 391
Total Capitaux Propres Avant Résultat De L'Exercice	-1 244 423		-974 726
Résultat de l'exercice	-228 967		-265 999
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	-1 473 390		- 1 240 725

Les comptes de capitaux propres relatifs à l'exercice 2021 ont été retraités en fusionnant les réserves dans la même rubrique et en présentant la réserve de réévaluation dans les autres capitaux propres.

(1) Le capital social de la compagnie est réparti comme suit :

(en milliers de dinars)	2022	2021
ETAT TUNISIEN	68 882	68 882
CNSS	4 242	4 242
CNAM	1 772	1 772
CNRPS	4 138	4 138
AIR France	5 926	5 926
PETITS PORTEURS	21 239	21 239
Total	106 199	106 199

(2) Les autres réserves et fonds d'investissement se composent de :

(en milliers de dinars)	2022	2021
FONDS D'INVESTISSEMENT	10 402	10 402
FONDS DE RESERVES EXTRAORDINAIRES	338 189	338 189
RESERVES POUR FONDS SOCIAL*	-1 090	2 607
RESERVES SPECIALES D'INVESTISSEMENTS	53 761	53 761

RESERVES LEGALES	10 620	10 620
Total	411 882	415 580

*Le tableau des réserves fonds social se détaille comme suit :

Solde au 31/12/2021		2 607
Ressources :		2 508
COTISATIONS EMPLOYES	2 182	
COTISATIONS FONDS DE SOLIDARITE	326	
Emplois :	-	6 205
DONS (PELERINAGE)	4	
DONS (FRAIS FUNERAIRE)	24	
REGLEMENT PRISE EN CHARGE PERSONNEL DECEDE EN ACTIVITE	172	
REMBOURSEMENT COTISATION FONDS SOCIAL	1 034	
ALLOCATION SCOLAIRES POUR LES TITULAIRES ET LES VEUVES	1 213	
DEPENSES PRIMES DE FIN DE CARRIERE	1 774	
REMBOURSEMENT FONDS DE SOLIDARITE	1 984	
Solde au 31/12/2022		- 1 090

Tableau de variation des capitaux propres

(en Milliers de Dinars Tunisien)

	CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2022	Variation des autres capitaux propres	Résultat 2022	Modifications comptables	CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2022
Capital social	106 199	-	-	-	106 199
Réserves	415 580	-3 698	-	-	411 882
Autres capitaux propres	50 886	-	-	-	50 886
Modifications comptables	-	-	-	-	-
Résultat reporté	-1 547 391	-265 999	-	-	-1 813 390
Résultat de l'exercice	-265 999	265 999	-228 967	-	-228 967
Total capitaux propres avant affectation	- 1 240 725	-3 698	-228 967	-	-1 473 390

6.1.12 Emprunts :

Cette rubrique représente le montant restant dû sur les emprunts qui se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2022	2021
Emprunt pour acquisition des avions (1)	513 078	593 736
Emprunt pour financement des réacteurs (2)	85 334	150 054
Emprunt pour exploitation (3)	31 607	35 163
Total	630 019	778 953

La répartition des emprunts par banque et par devise est comme suit :

(1)

	Emprunt TND	Emprunt EUR	Emprunt USD
AMEN BANQUE	-	-	6 500
TRESORERIE GENERALE	73 603	-	-
CITI BANK	-	78 212	-
BH			6 000
STB			45 330
TOTAL	73 603	78 212	57 830

(2)

	Emprunt TND	Emprunt EUR
ATTIJERI BANK	73 314	-
BH	2 279	2 999
TOTAL	76 293	2 999

(3)

	Emprunt TND	Emprunt USD
ZITOUNA	5 779	
BNA	-	625
TRESORERIE PUBLIC	23 946	-
TOTAL	29 725	625

6.1.13 Provisions pour risques et charges :

Le détail de cette rubrique est résumé dans le tableau suivant :

(en milliers de dinars)	2022		2021
Provisions pour affaires prud'homales et divers autres provisions	22 691		15 433
Provisions pour comblement de passifs des filiales	22 672	(1)	21 186
Provisions pour risque social	5 788	(2)	2 771
Provisions fonds social	8 150		6 492
Provisions pour commissions sur garantie de l'Etat	7 845		7 849
Total	67 146		53 731

Cette variation de provision est expliquée principalement par:

1-Une provision qui a été enregistrée de 1 486 KDT suite à l'actualisation de la valeur du comblement de passif de Mauritania Airways selon le taux BCT du 31 décembre 2022. A ce jour l'affaire est toujours pendante devant une nouvelle chambre autrement composée de la Cour d'Appel de Nouakchott, qui se prononcera sur le fond de ce litige.

2- Une reprise de 2 771 KDT au titre du risque social et une constatation de provision de 5 788 KDT pour l'exercice 2022

6.1.14 Autres passifs non courants :

Il s'agit des écarts de conversion enregistrés au titre des certificats d'investissement S.I.T.A

(en milliers de dinars)	2022	2021
Ecarts de conversion Passifs	1 363	6 809
Résorptions		-2 906
Total	1 363	3 903

6.1.15 Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2022	2021	Variation
Fournisseurs d'exploitation	2 571 948	(1) 2 366 819	205 129
Fournisseurs d'immobilisations	49 107	(2) 48 147	960
Fournisseurs- Compagnies Aériennes	14 625	(3) 5 919	8 706
Fournisseurs, factures non parvenues	17 368	9 838	7 530
Fournisseurs, retenues de garantie	562	755	- 193
Fournisseurs, intérêts courus	- 64	- 64	-
Fournisseurs, avances et acomptes	- 14 737	- 18 974	4 237
Total	2 638 809	2 412 440	226 369

(1) et (2) Ces postes se détaillent principalement :

(en milliers de dinars)	2022	2021
OACA	1 186 198	1 076 109
Tunisair Technics	783 754	737 760
Tunisair Handling	259 508	238 083
Tunisie Catering	42 387	41 820
Tunisair Express	5 721	5 727
TAV AIRPORTS TUNISIE	35 503	40 019
SOCIETE NATIONALE DE DISTRIBUTION DES PETROLES SNDP	52 133	39 913
Autres fournisseurs d'exploitation et d'immobilisations	255 851	235 535
Total	2 621 055	2 414 966

(3) Il s'agit principalement des soldes fournisseurs d'Amadeus IT Group IT SA et EGYPTAIR .

6.1.16 Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

(en milliers de dinars)	2022	2021	VARIATION
Créditeurs divers	24 468	(1)	999
Titres de transport non encore honorés	166 157	153 658	12 499
Personnel et comptes rattachés	28 452	(2)	4 214
Etat et collectivités publiques	93 499	74 070	19 429
Divers autres passifs courants	320 398	(3)	14 532
Total	632 974	581 301	51 673

(1) Ce poste correspond essentiellement à la charge CNSS du 4ème trimestre 2022 déclarée en 2023

(2) Cette rubrique correspond principalement aux charges à payer relatives à la prime du 4ème trimestre 2022 et aux charges variables pour le personnel navigant du mois de décembre 2022 ainsi qu'à la provision des congés non soldés.

(3) Comprend principalement les fonds reçus de l'Etat au titre de participation dans le plan de redressement de Tunisair pour une valeur de 52 000 KDT et les déclarations CNSS à payer 68315KDT

6.1.17 Autres passifs financiers :

Cette rubrique se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2022	2021
Echéances à moins d'un an sur emprunts	201 492	173 120
Intérêts courus et non échus sur emprunts	9 131	7 111
Total	210 623	180 231

NOTES A L'ETAT DE RESULTAT

Exercice clos au 31 décembre 2022

6.2.1 Revenus :

Les revenus se détaillent comme suit :

	2022		2021
Revenus de l'activité de transport	1 304 843	(1)	623 702
Rev. de l'activité d'assistance aux compagnies aériennes	11 666		16 867
Total	1 316 509		640 569

(1) Cette rubrique se détaille comme suit :

	2022		2021
Transport des passagers et de bagage	1 281 410	(i)	607 562
Transport du fret et de la poste	29 806		20 393
Réduction sur vente fret	-6 373		-4 254
Total	1 304 843		623 702

(i) Le détail de ce poste se présente comme suit :

	2022		2021
Revenus «Régulier Supplémentaire+ pèlerinage»	727 219		354 058
YQ & YR	348 966		150 113
Revenus activité « Charter » et « Frètement »	10 606		3 639
Recettes BCB (Billet Complémentaire de Bagage)	17 242		12 132
Redevances d'embarquement et de sécurité collectées	180 652		88 260
Fidelys	-3 275		-640
Total	1 281 410		607 562

L'activité commerciale de Tunisair a été marquée en 2022 comparés à 2021 par :

- Le nombre global de passagers transportés 2 170 634 passagers en 2022 contre 1 097 676 passagers en 2021 soit une augmentation de 98% par rapport à 2021.
- Tonnage fret et poste en progression respectivement de 49% soit 4 287 tonnes fret et poste transportés en 2022 contre 2 886 tonnes fret et poste transportés en 2021;
- Le nombre de vol réalisé est de 19 399 contre 11 959 en 2021 enregistrant une amélioration de 62% par rapport à 2021.

6.2.2 Autres produits d'exploitation :

	2022		2021
Commissions sur ventes de titres de transport	1 015		400
Produits des comptes de réconciliation	28 387	(1)	25 612
Produits sur émissions des LTA	8 203		7 523
Produits des redevances pour concession vente à bord	13 024		8 560
Pénalité sur remboursement billets	7 393		8 575
Divers autres produits	2 918		4 341
Total	60 940		55 011

(1) Le compte « Produits des comptes de réconciliation » enregistre les produits générés par l'apurement des Titres de transport vendus avant le 1^{er} janvier 2021 n'ayant pas été utilisés au 31 décembre 2022.

6.2.3 Achats d'approvisionnements consommés :

(en milliers de dinars)	2022	2021	VARIATION
Carburant avions	437 152	138 683	298 469
Approvisionnements Catering	32 095	12 030	20 065
Autres approvisionnements consommés	3 738	3 256	482
Total	472 985	153 969	319 015

6.2.4 Charges de personnel :

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

(en milliers de dinars)	2022	2021	VARIATION
Personnel au sol	130 659	127 759	2 900
Personnel navigant technique	53 419	40 762	12 657
Personnel navigant commercial	33 883	35 204	-1 321
Total	217 961	203 725	14 236

6.2.5 Dotations aux amortissements et aux provisions :

Cette rubrique se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2022	2021
Dotations aux amorts. et résorption des charges à répartir	84 655	81 313
Dotations aux provisions (1)	27 898	4 031
Reprises sur provisions	-14 057	-6 244
Total net	98 496	79 100

(1) Les dotations aux provisions se détaillent comme suit :

(en milliers de dinars)	2022
Provisions pour affaires prud'homales	3 500
Provision sur comptes fournisseurs débiteurs	13 884
Provision sur comblement de passif Mauritania Airways	1 486
Provision cautions avions	3 758
Provision pour risque social CNSS	3 016
Provision Fond social	1 659
Autres	595
Total	27 898

6.2.6 Redevances aéronautiques :

Cette rubrique se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2022	2021	VARIATION
Redevances de route	79 803	44 071	35 732
Redevances d'atterrissement	53 311	32 941	20 370
Redevances d'embarquement	152 063	78 618	73 445
Redevances de réservation électronique	62 835	48 529	14 306
Diverses autres redevances	34 176	36 475	-2 299
Total	382 188	240 634	141 554

6.2.7 Assistance fournie aux avions :

Cette rubrique se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2022	2021	VARIATION
Assistance Commerciale en Tunisie	17 147	9 371	7 776
Assistance Commerciale à l'étranger	82 240	47 000	35 240
Assistance Technique en Tunisie	106 883	87 487	19 396
Redevance RR TOTAL CARE	5 279	6 004	-725
Assistance Technique à l'étranger	1 770	1 512	258
Assistance Fret	5 291	7 459	-2 168
Assistance Catering	463	155	308
Total	219 074	158 988	60 086

6.2.8 Loyers avions et réacteurs:

(en milliers de dinars)	2022	2021	VARIATION
Loyers Avions	50 201	4 166	46 035

Loyers Réacteurs	-	-	
Total	50 201	4 166	46 035

Cette variation est expliquée essentiellement par l'entrée en vigueur du contrat SLB.

6.2.9 Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

(en milliers de dinars)	2022	2021	VARIATION
Loyers et charges locatives	5 822	6 819	-997
Frais de Publicité, promotion et relations publiques	3 034	1 275	1 759
Frais postaux et télécommunications	4 161	3 780	381
Documentation générale	2 022	1 889	133
Frais d'hébergement et de repas PAX	9 346	1 661	7 685
Frais d'hébergement PN	7 377	3 533	3 844
Frais de transports (réacteurs, pax, fret, PN..)	1 610	597	1 013
Frais de mission	774	457	317
Divers droits et taxes	7 239	9 283	-2 044
Dédommagement client	5 344	4 022	1 322
Frais de repas PN	6 003	4 339	1 664
Frais d'entretien et de réparation	750	711	39
Frais de services bancaires et assimilés	5 718	2 923	2 795
Assurance des avions	7 917	9 137	-1 220
Divers honoraires	5 853	3 263	2 590
Frais de participation CASS & BSP	919	783	136
Diverses autres charges d'exploitation	2 293	1 478	815
Diverses autres charges LI-MO-CA	3 300	1 508	1 792
Maintenance logiciel	4 739	4 045	694
Total	84 221	61 503	22 718

6.2.10 Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

(en milliers de dinars)	2022	2021
Intérêt des emprunts	29 461	29 308
Dot. aux prov. pour dépréciation d'éléments financiers	11 788	2 982
Autres charges financières	3 575	3 291
Total	44 824	35 581

6.2.11 Produits des placements et autres produits financiers :

Les produits des placements et autres produits financiers se composent des éléments suivants :

(en milliers de dinars)	2022	2021
Rémunération des comptes bancaires	867	755
Intérêts de retard facturés	-1 258	-913
Dividendes reçus	6	4 988
Revenus des prêts à long terme	-4	28
Reprise sur provision sur éléments financiers	249	1 478
Total	-140	6 335

6.2.12 Gains de Change et Autres gains ordinaires :

Cette rubrique se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2022	2021
Gains de change	97 823	42 830
Produits nets sur cessions d'immobilisation	-	-
Autres gains sur éléments non récurrents (1)	2 344	3 454
Total	100 167	46 284

6.2.13 Pertes de change et autres pertes ordinaires :

Les pertes de change et autres pertes ordinaires se détaillent comme suit :

(en milliers de dinars)	2022	2021
Pertes de change	111 561	64 451
Pénalités et amendes	9 085	1 279
Pertes sur cessions d'immobilisation corporelles	-	258
Autres pertes	-622	-
Total	120 024	65 988

NOTES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Exercice clos au 31 décembre 2022

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds et ce, par un système de codes spécifiques à tous les comptes, généraux ou particuliers, mouvementés dans les journaux de trésorerie : Banques, C. C. P et Caisses.

Les encaissements et les décaissements de fonds de l'exercice sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

6.3.1 Flux de trésorerie liés à l'exploitation :

Le flux net affectés aux activités d'exploitation est positif et il se détaille comme suit.

(en Milliers de Dinars Tunisien)	2022	2021
FLUX LIÉS A L'EXPLOITATION		
Encaissements reçus des clients	1 305 634	731 262
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	- 1 093 212	-590 224
Intérêts payés	- 26 621	-18 317
Impôts, droits, taxes et versements assimilés	- 48 307	-36 082
Primes d'assurance déboursées	- 6 429	-5 424
Autres Flux affectés à l'exploitation	- 40 808	-23 219
Flux Net Affectés Aux Activités D'Exploitation	90 257	57 996

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont essentiellement issus :

- 1/ Des rentrées de fonds découlant de la vente de billets de transport et de « LTA » par les agences locales et à l'étranger.
- 2/ Des rentrées de fonds provenant de l'assistance commerciale et technique des compagnies tierces, collectées par Tunisair.
- 3/ Des encaissements provenant des commissions perçues sur les ventes de titres et des divers autres revenus.
- 4/ Des règlements de facturation de biens et de services fournis par des fournisseurs ou des créateurs divers.
- 5/ Des paiements au personnel ou pour leur compte.
- 6/ Des rentrées et sorties de fonds vis-à-vis des compagnies d'assurance.
- 7/ Des intérêts versés y compris les intérêts sur emprunts.
- 8/ Des paiements d'impôts sur les bénéfices et divers autres impôts et droits.

6.3.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement :

Les mouvements de trésorerie liés aux activités d'investissement comprennent essentiellement :

- Les décaissements effectués pour les révisions générales des réacteurs et des équipements avioniques, du matériel d'exploitation en piste et l'acquisition d'autres immobilisations corporelles.
- Les encaissements découlant du remboursement de prêts, de la cession d'obligations et de participations ainsi que les intérêts et les dividendes reçus.

NOTES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN

Exercice clos au 31 décembre 2022

1- Engagements reçus

Cautions bancaires reçus auprès d'entreprises : 2 091 523 DT.

2- Engagements donnés

2.1- Garanties bancaires pour redevances aéronautiques : 5 795 986 DT

2.2- Caution au profit de l'Etat tunisien au titre de crédits accordés à TunisAir Express

Bénéficiaire	Date	Montant de la caution	Reliquat en principal au 31/12/2022
Etat Tunisien	10/03/2008	26 044	13 717

2.3- Caution au profit de la Banque Zitouna et Al Baraka Bank au titre de crédits accordés à TunisAir Express

Bénéficiaire	Date	Montant de la caution	Reliquat en principal au 31/12/2022
Banque Zitouna	29/10/2019	46 000 KDT	42 130 KDT
Al Baraka Bank	26/10/2019	10 000 K USD	10 000 K USD
Al Baraka Bank	26/10/2019	28 200 KDT	28 16 KDT

2.4- Cautions données à diverses banques en garantie des crédits obtenus par le personnel navigant pour le financement d'investissements dans des CEA.

Le solde des cautions données à ce titre s'élève au 31 décembre 2022 à 34 millions de dinars.

I- **DETTES ASSORTIES PAR DES SURETÉS**
(Hypothèques d'avions et garantie de l'Etat)

Objet	Bailleur	Devise	Montant du crédit	Date du contrat de crédit	GARANTIES		Encours au 31/12/2021	Encours au 31/12/2022
					Garanties TA	Garanties de l'Etat		
4ème A320-214	Bayersch Landes Bank	EUR	36 573 128,82	06-juin-13	Hypothèque de 1er rang sur l'avion	crédit garanti par l'Etat	10 480 016,16	7 287 269,84
5ème A320-214	Bayersch Landes Bank	EUR	37 358 045,13	06-juin-13	Hypothèque de 1er rang sur l'avion	crédit garanti par l'Etat	11 284 518,83	8 095 771,40
Avances sur commandes d'avions	Amen Bank	USD	20 000 000,00	24-déc-14		crédit garanti par l'Etat	8 000 000	8 000 000
6ème A320-214	Bayersch Landes Bank	EUR	40 491 902,51	15-mai-15	Hypothèque de 1er rang sur l'avion	crédit garanti par l'Etat	18 793 428,78	15 257 488,77
1er A330-200	Bayersch Landes Bank	EUR	86 537 231,25	15-mai-15	Hypothèque de 1er rang sur l'avion	crédit garanti par l'Etat	42 163 663,87	34 930 994,11
2ème A330-200	Bayersch Landes Bank	EUR	87 693 925,32	15-mai-15	Hypothèque de 1er rang sur l'avion	crédit garanti par l'Etat	44 607 436,83	37 279 716,40
Financement d'un CCA à Tunisie Catering	STB	TND	4 000 000,00	17-nov-15		crédit garanti par l'Etat	670 016,859	0
Moteur de recharge	Attijari Bank	USD	9 505 000,00	12-févr-16		crédit garanti par l'Etat	1 462 803,99	0
Maintenance Réacteurs 2017-2018	Pool Bancaire dirigé par Attijari Bank	TND	130 000 000,00	06-juil-17		crédit garanti par l'Etat	83 376 675,667	0
Rééchelonnement Impayés 2020-2021 Maintenance Réacteurs 2017-2018	Pool Bancaire dirigé par Attijari Bank	TND	22 447 566,526	28-dec-22		crédit garanti par l'Etat	0	22 447 566,526
Rééchelonnement encours non échu 2020-2021 Maintenance Réacteurs 2017-2018	Pool Bancaire dirigé par Attijari Bank	TND	60 929 109,141	28-dec-22		crédit garanti par l'Etat	0	60 929 109,141
Crédit d'Exploitation DGF	Attijari Bank	TND	10 000 000,00	22-mai-18		crédit garanti par l'Etat	10 000 000	10 000 000
Maintenance Réacteurs 2018	Banque Zitouna	TND	25 000 000,00	11-juin-18		crédit garanti par l'Etat	11 089 014,485	5 599 971,184

Objet	Bailleur	Devise	Montant du crédit	Date du contrat de crédit	GARANTIES		Encours au 31/12/2021	Encours au 31/12/2022
					Garanties TA	Garanties de l'Etat		
Maintenance Réacteurs 2018	BH Bank	TND	10 000 000,00	16-août-18		crédit garanti par l'Etat	4 555 903,901	2 382 257,166
Maintenance Réacteurs 2018	UIB	TND	20 000 000,00	28-nov-18		crédit garanti par l'Etat	17 728 349,083	14 115 488,493
Maintenance réacteurs 2019	Amen Bank	TND	40 000 000	13-févr-19		Garantie de l'Etat	41 704 635,777	41 704 635,777
Maintenance réacteurs 2019	BH	EUR	10 000 000	02-juil-19		Garantie de l'Etat	0 tirages en 20-21	3 757 714,28
PDP A320 N	STB	USD	12 000 000	16-sept-19		Garantie de l'Etat	12 000 000	0
MAINTENANCE EXPLOITATION	STB	USD	10 000 000	16-sept-19		Garantie de l'Etat	10 000 000	0
PDP A320 N	BH	USD	6 000 000	30-oct-19		Garantie de l'Etat	6 320 198,99	6 000 000
Avances sur commandes A320 NEO	STB	USD	12 972 000	13/01/2020		Garantie de l'Etat	12 972 000	0
Avances sur commandes A320 NEO	STB	USD	8 788 000	05/02/2020		Garantie de l'Etat	8 788 000	0
Rééch 04 crédits 2019-2020	STB	USD	43 760 000	19/09/2022		Garantie de l'Etat	0	43 760 000

NOTES AUX PARTIES LIEES

Exercice clos au 31 décembre 2022

6.5.1 Opérations avec les sociétés du groupe :

Sociétés	Prestations facturées par TUNISAIR	Observation	Prestations facturées à TUNISAIR	Observation
TUNISAIR TECHNICS	54 145 KDT		97 164 KDT	Travaux de maintenance des réacteurs et divers prestations
A.I.S.A	57,720 KDT	Location	-	-
TUNISAIR HANDLING	15 468 KDT	Charges salariales	23 016 KDT	Assistance Handling et autres
TUNISAIR EXPRESS*	83 KDT	Charges salariales et divers prestations	9,5 KDT	Charges salariales et divers prestations
TUNISIE CATERING	66,584 KDT	Divers prestations	25 978 KDT	-
A.T.C. T	-	-	1 846 KDT	Formation
SCI ESSAFA	-	-	397,748 KDT	Location

*Hors facturation des billets et de loyer des avions

6.5.2 Soldes des sociétés du groupe selon les livres comptables (en KDT)

TUNISAIR SA.

Boulevard Mohamed BOUAZIZI- 2035 Tunis – Carthage

**Rapport Général des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2022**

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 10 septembre 2025 , nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR » - SA, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2022 faisant ressortir un total de 2 707 544 KDT, l'état de résultat faisant apparaître un résultat déficitaire de 228 967 KDT et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive de 140 657 KDT, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

À notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société Tunisienne de l'Air « Tunisair » -SA au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Ces éléments probants ont mis en évidence les réserves suivantes :

2.1. Limitations à l'étendue de nos travaux :

Nos travaux d'audit ont été limités par ce qui suit :

- Le système d'information mis en place par la société TUNISAIR-SA du point de vue, paramétrage, contrôle de l'exploitation et maîtrise des chemins d'audit, comporte des insuffisances qui impactent les procédures et les processus de traitement et de présentation de l'information financière.

Dans ce cadre, l'examen des comptes clients et des comptes d'attente associés à la recette commerciale a révélé que les procédures de contrôle interne adoptées présentent des insuffisances associées au système d'information lié à l'émission des titres de transport, à la facturation et au contrôle des encaissements. Cette situation a entraîné des difficultés de justification et d'apurement des créances et des dettes rattachées à la recette commerciale malgré les travaux engagés jusqu'à présent. A noter qu'un nouveau système, destiné au traitement des ventes et du transport, a été mis en production en novembre 2022 avec une phase de reprise de données pour la période 2020-2022.

- Notre nomination en tant que commissaires aux comptes de la Société étant intervenue après le 31 décembre 2022, nous n'avons pas alors assisté à la prise d'inventaire physique des immobilisations, des stocks et des caisses en fin d'exercice. Nous n'avons pas été en mesure également de vérifier par d'autres moyens les quantités et les qualités des valeurs inscrites au bilan. En outre, le système d'information pour la gestion des comptes de stocks a généré de nombreuses erreurs dans les comptes associés. De plus, certains soldes de caisse n'ont pas été confirmés par des arrêtés physiques.

Ainsi, en raison de ces problèmes, nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements auraient pu, le cas échéant, être nécessaires.

- L'insuffisance de suivi rigoureux et appuyé par des éléments probants des affaires en justice. Le risque attaché aux litiges en cours a fait l'objet d'une provision pour risque au 31 décembre 2022 à hauteur de 22 691 KDT. Compte tenu de l'absence d'informations suffisantes sur les litiges en cours et l'absence de réponses des avocats sur nos demandes d'information sur les litiges en cours, nous ne sommes pas en mesure d'estimer la suffisance de cette provision.

2.2. Cession des moteurs des avions Boeing 737-500

Le poste immobilisations corporelles (Matériel de transport aérien et réacteurs) comprend la valeur comptable brute de deux moteurs d'avion B737-500, soit 3 922 KDT (avec une valeur comptable nette nulle), quand bien même qu'ils étaient vendus par la filiale TUNISAIR TECHNICS SA en 2018 pour le compte de la Société à un acquéreur étranger.

Le produit de cette vente soit l'équivalent de 700 mille USD, demeure à la date de ce rapport non encaissé par la Société, il figure parmi les passifs de la filiale TUNISAIR TECHNICS SA (encaissé et présenté sous forme de dette envers TUNISAIR SA pour une valeur de 1,7 millions de dinars).

Il convient également de noter que la Société aurait de sa part un dû à sa filiale TUNISAIR TECHNICS SA, qui correspond à l'équivalent de 722 mille USD, provenant d'une opération de vente de deux moteurs d'avion qu'elle a effectuée pour le compte de cette filiale.

Le conseil d'administration de la Société n'a pas encore statué sur ce processus de transfert et de cession d'immobilisations.

La régularisation de cette situation aura un impact positif sur les capitaux propres puisque le produit de la vente des deux moteurs sera comptabilisé en « Résultats Reportés ».

2.3. Maintenance des Moteurs des avions A320 de type CFM56-5A

En vertu d'un accord conclu entre TUNISAIR SA et sa filiale TUNISAIR TECHNICS SA, cette dernière a été chargée de réaliser une opération de maintenance de 6 moteurs d'avions

appartenant à TUNISAIR SA. À son tour, TUNISAIR TECHNICS SA, a fait intervenir un intermédiaire pour l'exécution de l'opération de maintenance chez un prestataire des travaux, et ce, contre une rémunération de l'ordre de 35,6 millions USD.

Un différend financier entre l'intermédiaire et TUNISAIR TECHNICS SA sur les sommes dues et sur les modalités de paiement a conduit à la saisie de deux (2) réacteurs appartenant à la société TUNISAIR-SA.

Ce différend a été soumis devant le tribunal de Commerce de Paris pour jugement. Il reste non résolu au moment de la rédaction de ce rapport.

Les conséquences financières potentielles découlant de ce litige impliquant la Société et/ou sa filiale TUNISAIR TECHNICS SA n'ont pas été estimées ni reflétées dans les états financiers.

2.4. Comptes clients et comptes rattachés

La rubrique du bilan « Clients & comptes rattachés » enregistre des soldes clients à la fois débiteurs et créditeurs, qui ne sont pas justifiés. Ces soldes se détaillent à la date de ce rapport comme suit :

Soldes des comptes clients débiteurs non justifiés	: 49 626 KDT
Soldes des comptes clients créditeurs non justifiés	: 51 331 KDT

À la date de ce rapport d'audit, la Société était toujours en train de justifier ces soldes.

De notre part, nous n'avons pas été en mesure d'estimer l'incidence des ajustements qui, le cas échéant, s'avèrent nécessaires.

2.5. Liquidités & équivalents de liquidités

Les états de rapprochement bancaires font apparaître des suspens qui sont en cours de justification par la société. Ces suspens se détaillent comme suit :

(Chiffres en KDT)

	Encaissements non comptabilisés par Tunisair	Décaissements non comptabilisés par Tunisair	Décaissements non comptabilisés par la Banque	Encaissements non comptabilisés par la Banque
2020 et antérieurs	17 992	16 694	6 419	13 781
2021	5 971	3 608	928	2 991
2022	13 475	6 506	3 216	9 580
Total	37 438	26 808	10 563	26 352

Par ailleurs, certains comptes bancaires totalisant un solde débiteur de 1 632 KDT et un solde créditeur de 3 377 KDT ne sont pas matérialisés par des états de rapprochements bancaires.

De plus, les comptes de virements internes présentent des soldes non justifiés débiteurs et créditeurs respectivement pour 4 467 KDT et 1 011 KDT.

La Société poursuit les travaux de justification et d'apurement nécessaires. En l'état actuel, l'impact des éventuels redressements ne peut pas être appréhendé.

2.6. Les comptes des actifs et des passifs courants

2.6.1. Soldes des comptes réciproques avec les filiales

L'examen des soldes des comptes réciproques de la société avec les sociétés filiales a mis en évidence des écarts non justifiés pour un montant de 7 585 KDT par rapport aux soldes des comptes d'actif et un montant de 6 617 KDT par rapport aux soldes des comptes de passif.

De plus, les soldes des sociétés TUNISAIR EXPRESS – SA et TUNISAIR CATEREING- SA n'ont pas fait l'objet de PV contradictoires.

La réconciliation des comptes réciproques avec TUNISAIR EXPRESS – SA et TUNISAIR CATEREING- SA ainsi que la justification et l'apurement des écarts éventuellement dégagés pourraient avoir un impact sur les comptes que nous ne sommes pas en mesure de déterminer.

2.6.2. Dette envers l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports (OACA)

La dette de la Société envers l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports (OACA) s'élève à la date du 31 décembre 2022 à 1 186 198 KDT. Cela représente essentiellement l'accumulation sur plusieurs exercices des redevances aéroportuaires revenant à l'Office en vertu du décret n°2010-2059 fixant la liste des redevances aéroportuaires soumises au régime de l'homologation administrative.

Néanmoins les états financiers ci-joints ne prennent pas en compte les intérêts de retard que l'office pourrait éventuellement facturer à la société.

2.6.3. Comptes non justifiés

Les deux rubriques « Autres actifs courants » et « Autres passifs courants » enregistrent certains comptes non justifiés qui se détaillent comme suit :

(Chiffres en KDT)

	Actifs	Passifs
Fournisseurs d'exploitation	□	7 264
Personnel & comptes rattachés	8 723	3 325
Etat – impôts & taxes	1 355	3 597
Autres comptes d'actifs et de passifs courants	31 744	17 908
EMD *	-	35 976
YQ	-18 878	-
Recettes commerciales « BSP » **	49 080	-

* Ce solde comporte un montant de 34 037 non apuré qui remonte à des exercices antérieurs.

*** A la date de rédaction de ce rapport, l'apurement de ce solde est en progression continue avec les encaissements reçus au cours des exercices postérieurs à la date de clôture.*

Nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements auraient pu, le cas échéant, s'avérer nécessaires sur ces comptes.

2.7. Déficit du fonds social

A la date 31 décembre 2022, la réserve pour fonds social figurant dans les capitaux propres présente un solde anormalement négatif de 1 090 KDT. De plus, les emplois enregistrés à l'actif, associés au fond social, s'élèvent à 7 233 KDT. Il en résulte un déficit de 8 323 KDT qui a été constaté principalement en puisant tout au long des années précédentes les ressources nécessaires au fonds social sur les ressources propres de la société, et ce, en l'absence de bénéfices distribuables permettant d'affecter une quote-part annuelle au fonds social.

Cette situation gagnerait à être régularisée.

3. Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres de la société sont négatifs à hauteur de 1 473 390 KDT. Le fonds de roulement de la société est également négatif de 1 984 855 KDT.

Dans ces conditions, TUNISAIR SA pourrait être considérée comme se trouvant dans une situation compromise au sens de la loi 2016-36 du 29 avril 2016 relative aux procédures collectives.

Toutefois, il convient de souligner que la Société et ses principaux actionnaires sont conscients de la nécessité de régulariser cette situation. A cet effet, un plan de restructuration est actuellement en cours d'approbation.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

4. Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre les problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4.1. Risque de continuité d'exploitation

4.1.1. Risque identifié

Comme il est indiqué au paragraphe 15 des notes aux états financiers (principes et méthodes comptables), le Conseil d'administration a arrêté les comptes selon le principe de continuité d'exploitation. L'application de ce principe s'appuie sur l'amélioration de son chiffre d'affaires en 2022, une politique tarifaire dynamique et sa capacité à se refinancer pour faire face aux

difficultés imposées.

Nous avons considéré l'appréciation du risque de continuité d'exploitation comme un point clé de l'audit, car elle repose sur les hypothèses et le jugement de la Direction et présente un risque inhérent lié à la réalisation des prévisions de trésorerie, qui demeure par nature incertaine.

4.1.2. Notre réponse

Nos diligences effectuées ont consisté à :

- Apprécier l'évaluation par la Direction des risques liés aux effets de la pandémie de Covid-19 et au contexte macroéconomique sur les activités et les ressources financières de la société par rapport à notre propre compréhension de ces risques ;
- Prendre connaissance des procédures mises en place pour établir les prévisions de trésorerie ;
- Apprécier le caractère approprié des principales hypothèses retenues pour l'établissement des prévisions de trésorerie à l'horizon de douze mois se rattachant à l'exploitation, aux investissements et leur financement au regard de notre connaissance du secteur, du marché, du contexte macroéconomique, de la Société et des intentions de la Direction ;
- Apprécier la cohérence du plan d'affaires utilisé dans l'appréciation du principe de continuité d'exploitation avec celui utilisé pour les tests de dépréciation des actifs ;
- Interroger la Direction sur les éventuels autres événements ou circonstances postérieurs au 31 décembre 2022 qui seraient susceptibles de remettre en cause les prévisions de trésorerie ; et
- Apprécier le caractère approprié des informations relatives à la continuité d'exploitation présentées au niveau des notes aux états financiers.

4.2. Créances et recettes commerciales et opérations entre les sociétés du groupe

4.2.1. Risque identifié

Au 31 décembre 2022, les créances provenant des recettes commerciales ainsi que celles provenant des opérations avec les sociétés du groupe s'élèvent à environ 1 152 232 KDT en valeur brute, pour un total net de bilan de 2 707 544 KDT.

L'évaluation de ces créances a été considérée comme un point clé de l'audit, en raison des incertitudes entourant certaines hypothèses, notamment celles relatives à la probabilité d'encaissement. Ces incertitudes découlent, d'une part, des insuffisances constatées au niveau du système de contrôle interne, et, d'autre part, de l'impact significatif qu'une dotation ou une reprise de dépréciation de ces actifs pourrait avoir sur les comptes de la Société.

4.2.2. Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs comptables des créances, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et selon la nature de la créance concernée.

Si une incertitude relative au recouvrement des contreparties des prestations rendues prend naissance après la constatation des revenus, on constitue une provision pour en tenir compte et le montant initialement comptabilisé au titre des revenus n'est pas ajusté. Généralement, les créances sur les sociétés du groupe sont confirmées en grande partie par des procès-verbaux d'arrêté de soldes périodiques.

Les créances provenant des recettes commerciales sont encaissées dans leur majeur partie via le système « BSP » de l'IATA qui regroupe par bimensualité les montants encaissés par les agents revendeurs pour chaque compagnie et les montants dus à chaque compagnie. Ensuite, le BSP établit la balance et regroupe en une seule transaction financière les paiements de chacun. Ainsi, le système BSP peut être mis en parallèle avec la compensation bancaire.

5. Paragraphes d'observations

Sans remettre en cause notre avis sur les états financiers, nous attirons votre attention sur les points suivants :

5.1. Opération SLB

La société a renforcé sa flotte par quatre avions réceptionnées jusqu'au 31 décembre 2022 et exploités dans le cadre de contrats de location « Sale and Lease Back ». Ces contrats ont été considérés comme des contrats de location simple en raison de l'absence de facteurs évidents permettant de qualifier la nature du contrat (location simple ou location financement) au sens de la norme comptable tunisienne n°41. Par conséquent, ces avions ne figurent pas à l'actif et les loyers ont été comptabilisés en charges. Pour clarifier davantage cette situation, le conseil d'administration a décidé de solliciter l'avis du Conseil National de la Comptabilité.

Par ailleurs, contrairement à la norme comptable n°41 relative aux contrats de location, des informations suffisantes et pertinentes n'ont pas été présentées au niveau des notes aux états financiers notamment l'engagement financier de la société représentant le total des paiements futurs à effectuer au titre de la location.

5.2. Dossier de MAURITANIA Airways

Comme il est mentionné au niveau de la note n° 6.1.13, les « Provisions pour comblement de passifs des filiales » couvrent le risque lié au jugement du tribunal de première instance de Nouakchott (Mauritanie) en date du 12 Mai 2015, ayant reconnu la responsabilité de la société pour combler les passifs de la compagnie « MAURITANIA Airways » (filiale détenue à raison de 51%) en liquidation, pour un montant équivalent à 75,716 millions de dinars.

De son côté, la société a engagé des négociations avec l'Etat Mauritanien pour se faire prévaloir des créances qui lui reviennent, reconnues par l'administrateur de liquidation de la compagnie « MAURITANIA Airways », pour un montant équivalent à 53,044 millions de dinars.

L'affaire suit son cours à la date du présent rapport.

5.3. Congés à payer

L'état des congés à payer repris par le système de gestion des ressources humaines en phase de test en 2022 n'a pas permis une reprise fiable, exhaustive et correcte des données. Par conséquent, et par principe de prudence, l'estimation des congés à payer de l'exercice a été effectuée sur la base des données de l'exercice 2021 en attente d'une réintégration fiable des données.

5.4. *Créances sur cession des avions*

La rubrique « Crédits sur cession des avions » correspond aux créances relatives à la cession de deux avions retirés de l'exploitation et qui ont fait l'objet d'un contrat de vente pour un montant total de 4 305 KDT.

Toutefois, la livraison des appareils vendus ne s'est pas concrétisée suite à la difficulté de ressourcer des pièces prélevées de ces deux avions.

5.5. *Contrats en cours de la filiale en liquidation AISA*

La filiale AVIATION IT SERVICE AFRICA « AISA », spécialisée dans la conception des programmes informatiques et des systèmes d'information, détenue à raison de 100% par TUNISAIR-SA, de manière directe et indirecte, a été mise en liquidation par décision de son Assemblée Générale du 13 Juin 2017. Les contrats en cours d'AISA sont actuellement gérés par la Direction de la société TUNISAIR-SA.

5.6. *Vérification fiscale*

La société a signé à la fin de l'année 2022 un arrangement à l'amiable avec l'administration fiscale suite à la notification courant le mois de novembre 2021 des résultats de la vérification fiscale approfondie intervenue à la suite de la demande de restitution déposée précédemment au titre de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Nous avons constaté certaines divergences entre les chiffres portés au niveau des déclarations fiscales et les comptes comptables y afférents.

5.7. *Rapatriement des produits des ventes en Algérie*

La société TUNISAIR-SA poursuit encore les démarches relatives au rapatriement des produits de ses ventes en Algérie relatifs aux années antérieures pour un montant de 900 000 KDZD, soit l'équivalent de 20 700 KDT.

6. *Rapport de gestion*

La responsabilité du rapport de gestion incombe aux membres du conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurants dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas de remarques particulières à cet égard.

7. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

8. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

9. Rapport Relatif Aux Obligations Légales et Réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

9.1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Notre examen a fait constat de plusieurs défaillances décelées dans la gouvernance du système d'information de la société et la bonne gestion des opérations engagées (retard dans la comptabilité, retard dans l'établissement des états de rapprochement bancaires et d'autres non effectués, déclarations fiscales établies sur une base extra-comptable, correction manuelle des écritures intégrées, défaut d'apurement et de justification de certains soldes comptables, etc.).

9.2. Tenue des comptes des valeurs mobilières

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 06 décembre 2005, nous avons vérifié la conformité des conditions de tenue des comptes en valeurs mobilières avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la Société avec la réglementation en vigueur.

9.3. Autres obligations légales et réglementaires

- La société n'a pas respecté le délai légal de six mois après la clôture de l'exercice pour présenter ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 ;

Les fonds propres de la société sont devenus en deçà de la moitié du capital social. A cet

- effet, en application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, le conseil d'administration en date du 04 août 2025 a convoqué une réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire le 10 septembre 2025 qui a décidé la continuité de l'activité de la société TUNISAIR-SA sans toutefois statuer sur la question de réduction ou d'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes cumulées ;
- La société n'a pas établi les états financiers intermédiaires depuis 2013 et n'a pas en conséquence respecté les procédures de dépôt au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis telles que prévues par l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ;
- La société s'est portée caution solidaire au profit de son Personnel Navigant auprès de diverses banques pour des crédits destinés au financement d'investissements en Compte Epargne en Actions (CEA). Cette opération n'a pas été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires en date du 10 septembre 2025 ;
- La composition du conseil d'administration de la société ne comporte pas des administrateurs indépendants et ce en contradiction avec l'article 38 nouveau du règlement général de la bourse des valeurs mobilières de Tunis, les statuts de la société et le Décret Présidentiel n° 2022-303 du 29 mars 2022, fixant les principes relatifs au choix, à l'évaluation des performances des administrateurs représentant les participants publics et des administrateurs indépendants et à leur révocation ;

- La société nous a informé de 89 plaintes judiciaires déposées auprès de la justice depuis le 01 janvier 2022 et jusqu'à la rédaction de ce rapport ;
- Notre rapport spécial fait état de l'existence d'opérations interdites au regard des dispositions des articles 200 et 206 du CSC.

Tunis, le 09 décembre 2025

Les Coû Commissaires aux Comptes

Pr/ tgs CWG

Pr/ UAT

WAJDI GEURFALA

ABDELLATIF ABBES

TUNISAIR SA.

Boulevard Mohamed BOUAZIZI- 2035 Tunis – Carthage

**Rapport spécial des Commissaires aux Comptes
Exercice clos le 31 décembre 2022**

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de l'Air – Tunisair SA

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre direction générale nous a tenu informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice 2022 :

➤ ***Crédits dépassant la limite de 5 000 KDT***

- 1.1. Signature d'un avenant de rééchelonnement le 28 décembre 2022 avec le Pool Attijari, portant sur les impayés en principal d'un crédit initialement contracté en 2017, pour un montant de 22 448 KDT. Cet avenant prévoit un remboursement mensuel sur 3 ans, avec une dernière échéance fixée au 15 avril 2025 et une rémunération au taux TMM + 1,5%. En 2022, les intérêts payés se sont élevés à 1 248 KDT et l'encours du crédit à la fin de l'année s'élève à 21 674 KDT.
- 1.2. Signature d'un second avenant de rééchelonnement le 28 décembre 2022 avec le Pool Attijari, portant sur l'encours en principal restant du même crédit initial de 2017, pour un montant de 60 929 KDT. Cet avenant prévoit un remboursement mensuel sur 10 ans dont 2 ans de grâce en principal, avec une dernière échéance au 20 avril 2032 et une rémunération au taux TMM + 1,5%. En 2022, les intérêts payés se sont élevés à 3 463 KDT et l'encours du crédit à la fin de l'année s'élève à 60 929 KDT.
- 1.3. Signature le 01 octobre 2022 d'un avenant portant sur le report d'échéance d'un crédit contracté avec Attijari Bank en mai 2018, pour un montant de 10 000 KDT, rémunérée au taux de TMM+1,75%, avec une dernière échéance au 1^{er} octobre 2023. L'encours du crédit à la fin de l'année s'élève à 10 000 KDT.
- 1.4. Mise en place, le 27 janvier 2022, d'un 1^{er} tirage sur le crédit à moyen terme de 10 000 KEUR auprès de BH Bank (contracté en 2019), pour un montant de 2 300 KEUR, remboursable trimestriellement en principal et intérêts, et dont la dernière échéance est fixée au 31 janvier 2029. La rémunération est fixée au taux EURIBOR (3 mois) + 3%. En 2022, les intérêts payés se sont élevés à 46 KEUR et l'encours du crédit à la fin de l'année

s'élève à 2 054 KEUR.

- 1.5. Mise en place, le 23 juin 2022, d'un 2nd tirage sur le crédit à moyen terme de 10 000 KEUR auprès de BH Bank (contracté en 2019), pour un montant de 1 622 KEUR, remboursable trimestriellement en principal et intérêts, et dont la dernière échéance est fixée au 14 juin 2029. La rémunération est fixée au taux EURIBOR (3 mois) + 3%. En 2022, les intérêts payés se sont élevés à 28 KEUR et l'encours du crédit à la fin de l'année s'élève à 1 564 KEUR.
- 1.6. Mise en place d'un crédit à long terme le 27 décembre 2022 avec la Société Tunisienne de Banque-STB pour un montant de 43 760 KUSD (rééchelonnement des 05 lignes USD de 2019 et 2020), remboursable sur 12 ans dont 02 années de grâce pour le principal, et dont la dernière échéance est fixée au 31 décembre 2033. La rémunération est fixée au taux TMI+2,5%. En 2022, les intérêts payés se sont élevés à 1 507 KUSD et l'encours du crédit à la fin de l'année s'élève à 43 760 KUSD.

Les rééchelonnements de crédits n'ont pas été formellement soumis à l'autorisation explicite du conseil d'administration. Néanmoins, ils ont fait l'objet d'une mention dans le plan de restructuration soumis au conseil d'administration.

II. Conventions et opérations relatives à des conventions antérieures

Il s'agit de conventions conclues antérieurement et qui continuent à produire leurs effets au cours de l'année 2022

1. Convention de Crédits

Les crédits en cours conclus antérieurement à l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

Banque	Monnaie	Montant en monnaie de l'opération	Date fin	Taux d'intérêts	Restant dû au 31/12/2022 En monnaie de l'opération	Intérêts réglés en 2022 En monnaie de l'opération	Restant dû au 31/12/2022 en TND
Amen Bank	USD	20 000 000	31/12/2021	LIBOR 6 mois + 1,8%	8 000 000	656 480	24 880 800
Amen Bank	EUR	19 048 256	25/11/2021	EURIBOR 3 mois + 1,5%	793 677	25 145	2 627 231
Amen Bank	TND	9 629 702	25/12/2024	9,80%	6 785 097	494 016	6 785 097
Amen Bank	TND	1 101 005	25/08/2024	9,83%	723 646	51 154	723 646
Amen Bank	TND	25 097 468	14/03/2024	9,28%	14 012 700	940 710	14 012 700
Amen Bank	TND	1 586 764	14/06/2024	9,83%	968 005	67 118	968 005
Amen Bank	TND	2 183 568	11/05/2023	9,81%	1 641 046	119 427	1 641 046
Amen Bank	TND	10 654 000	17/05/2023	8,13%	7 610 196	307 409	7 610 196
Amen Bank	TND	1 621 000	11/05/2023	8,26%	1 621 000	115 395	1 621 000
Amen Bank	TND	7 826 000	05/10/2025	8,26%	7 826 000	631 603	7 826 000
Amen Bank	TND	516 946	17/05/2023	8,25%	516 946	6 850	516 946
BH BANK	USD	6 000 000	08/10/2028	LIBOR + 2,5%	6 000 000	226 506	18 660 600
BH BANK	TND	10 000 000	30/11/2023	TMM+2%	2 382 257	321 444	2 382 257
BH BANK	TND	1 253 470	31/12/2023	8,13% (TMM+2%)	451 866	61 761	451 866
BH BANK	TND	1 845 712	30/09/2026	8,25% (TMM+2%)	1 845 712	160 577	1 845 712
BH BANK	TND	616 493	30/09/2026	8,26% (TMM+2%)	616 493	53 635	616 493
BIAT	USD	25 000 000	28/02/2023	LIBOR (3 mois)+1,5%	607 639	164 848	1 889 818
BNA	USD	30 000 000	02/07/2024	EURIBOR 3 mois + 1,5%	3 125 000	302 001	9 719 063
Crédit Agricole-CIB	EUR	27 983 701	28/04/2023	EURIBOR 3 mois + 0,54%	1 445 237	5 070	4 784 023
Citibank	EUR	36 573 129	12/02/2025	EURIBOR 3 mois + 0,65%	7 287 270	30 954	24 122 321
Citibank	EUR	37 358 045	30/04/2025	EURIBOR 3 mois + 0,65%	8 095 771	31 060	26 798 622
Citibank	EUR	40 491 903	28/11/2026	EURIBOR 3 mois + 0,57%	15 257 489	115 358	50 505 339
Citibank	EUR	87 693 925	24/08/2027	EURIBOR 3 mois + 0,57%	37 279 716	275 520	123 403 317
Citibank	EUR	86 537 231	08/06/2027	EURIBOR 3 mois + 0,57%	34 930 994	289 571	115 628 577
STB	USD	2 692 406	01/03/2024	TMI + 2,5%	2 692 406	0	8 373 651
TFB	USD	10 000 000	16/01/2023	LIBOR 3 mois + 1,5%	208 333	54 293	647 938
Crédit de Trésor	TND	8 800 000	29/02/2024	3%	8 800 000	0	8 800 000

Banque	Monnaie	Montant en monnaie de l'opération	Date fin	Taux d'intérêts	Restant dû au 31/12/2022 En monnaie de l'opération	Intérêts réglés en 2022 En monnaie de l'opération	Restant dû au 31/12/2022 en TND
Crédit de Trésor	TND	26 553 000	28/02/2025	1%	26 553 000	0	26 553 000
Crédit de Trésor	TND	20 600 000	28/02/2025	3%	20 600 000	0	20 600 000
Crédit de Trésor	TND	2 600 000	28/02/2025	7%	2 600 000	0	2 600 000
Crédit de Trésor	TND	2 600 000	28/02/2025	7%	2 600 000	0	2 600 000
Crédit de Trésor	TND	6 250 000	28/02/2025	7%	6 250 000	0	6 250 000
Crédit de Trésor	TND	3 000 000	28/02/2025	7%	3 000 000	0	3 000 000
Crédit de Trésor	TND	6 150 000	28/02/2025	7%	6 150 000	0	6 150 000
UIB	TND	20 000 000	30/01/2023	TMM+2,25%	14 115 954	1 463 648	14 115 954
Banque Zitouna	TND	6 985 304	19/08/2023	9,75%	1 273 408	220 419	1 273 408
Banque Zitouna	TND	7 296 592	28/10/2023	9,79%	1 753 844	270 299	1 753 844
Banque Zitouna	TND	10 710 000	28/11/2023	9,77%	2 572 719	395 717	2 572 719
Banque Zitouna	TND	1 396 841	28/02/2023	-	182 847	249 802	182 847
Banque Zitouna	TND	1 365 855	28/02/2023	-	176 696	254 732	176 696
Banque Zitouna	TND	1 597 309	31/01/2023	-	257 140	45 390	257 140
Banque Zitouna	TND	890 656	28/02/2023	-	118 101	151 708	118 101
Crédit de Trésor	TND	24 946 321	28/02/2025	3%	20 946 321	0	20 946 321
Banque Zitouna (Mourabha)	TND	4 695 488	07/12/2024	8,50%	4 364 092	396 838	4 364 092

- Les montants inférieurs à 5 000 KDT sont relatifs à des reports des échéances impayées ou des tirages sur des lignes de crédits supérieures à 5 000 KDT.

2. Conventions avec les filiales

2.1. Conventions conclues avec TUNISAIR TECHNICS-SA

Conformément au protocole d'accord initial signé le 28 février 2007 avec la filiale TUNISAIR TECHNICS-SA et ses avenants, la société TUNISAIR TECHNICS-SA a facturé à la société TUNISAIR SA un montant total de 97 164 KDT au titre des prestations fournies et des travaux de maintenance des réacteurs.

Le montant facturé par la société TUNISAIR SA à la société TUNISAIR TECHNICS-SA s'est élevé au cours de l'exercice 2022 à 54 145 KDT, dont 48 525 KDT correspondent à la refacturation d'un personnel de TUNISAIR SA.

2.2. Conventions conclues avec A.I.S.A

La société A.I.S.A n'a pas facturé à la société TUNISAIR SA des prestations informatiques au titre de l'année 2022.

En 2022, la société TUNISAIR SA a facturé à la société A.I.S.A des loyers relatifs à la location d'un local situé au 47, avenue Farhat Hached à Tunis, pour un montant total TTC de 58 KDT. Cette facturation s'inscrit dans un contexte de litige concernant des impayés de loyers antérieurs, ayant conduit TUNISAIR SA à notifier à A.I.S.A une demande de résiliation du contrat de location et d'évacuation des lieux à compter de novembre 2022.

2.3. Conventions conclues avec TUNISAIR HANDLING-SA

Au cours de l'exercice 2022, la société TUNISAIR SA a facturé à la société TUNISAIR HANDLING-SA un montant de 15 468 KDT, dont 14 026 KDT correspondent à la refacturation d'un personnel de TUNISAIR SA.

En 2022, la société TUNISAIR HANDLING -SA a facturé à la société TUNISAIR SA un montant de 23 016 KDT au titre de prestations assistance handling.

2.4. Conventions conclues avec TUNISAIR EXPRESS-SA

Au cours de l'exercice 2022, la société TUNISAIR EXPRESS-SA a facturé à la société TUNISAIR SA un montant de 10 334 KDT qui correspond principalement à des prestations de transport.

En 2022, la société TUNISAIR SA a facturé à la société TUNISAIR EXPRESS-SA la charge de location d'avions pour un montant de 187 KDT conformément au protocole d'accord en date du

30 octobre 2012 ainsi que la rémunération d'une partie de son personnel pour un montant de 83 KDT.

2.5. Conventions conclues avec TUNISIE CATERING-SA

Au cours de l'exercice 2022, la société TUNISAIR SA a facturé à la société TUNISIE CATERING SA un montant de 67 KDT.

La société TUNISIE CATERING- SA a facturé à la société TUNISAIR SA son service catering au titre de l'exercice 2022 pour un montant de 25 978 KDT.

La société TUNISAIR SA a signé le 21 janvier 2016 une convention en compte courant associés avec la société TUNISIE CATERING SA, portant sur un montant de 3 millions de dinars, avec des intérêts décomptés au taux de 8%. Au 31 décembre 2022, le solde du compte s'élève à 1 714 KDT.

Une deuxième convention en compte courant associés a été signée le 21 janvier 2016, portant sur un montant d'un million de dinars, avec des intérêts décomptés au taux de 8%. Au 31 décembre 2022, le solde du compte s'élève à 643 KDT.

Par ailleurs, les intérêts courus non échus s'élèvent au 31 décembre à 4 KDT.

Une convention de prêt a été conclue en date de 25 octobre 2011 avec la société TUNISIE CATERING □SA portant sur un montant de 1,8 millions de dinars, à un taux d'intérêt de 8%. Au 31 décembre 2022, le solde du compte s'élève à 1,8 millions de dinars.

Ces conventions ont fait l'objet d'avenant et rééchelonnement de la dette, en établissant de nouveaux calendriers de paiements à partir de 2023.

2.6. Conventions conclues avec l'A.T.C.T

La société TUNISAIR SA a signé en 2005 une convention de prestations de formation avec la société Aviation Training of Tunisia (A.T.C.T). Les factures émises par l'A.T.C.T au titre de l'exercice 2022 se sont élevées à 1 846 KDT.

2.7. Conventions conclues avec SCI ESSAFA

La société SCI Essafa a facturé à la société TUNISAIR SA des loyers pour un total de 121 KEUR soit 398 KDT et ce conformément aux baux commerciaux signés par les parties contractantes.

3. Soldes des sociétés du groupe selon les livres comptables de la société TUNISAIR SA (en KDT)

Le solde des comptes des sociétés du groupe TUNISAIR-SA au 31 décembre 2022, se détaillent comme suit :

(Chiffres en KDT)

4. Conventions conclues avec l'Etat

La société TUNISAIR SA a facturé, courant l'année 2022, les loyers au Ministère du Transport pour un montant total TTC de 132 KDT, et ce en application des contrats conclus en date du 14 novembre 1991 et du 15 février 2010.

5. Garanties des dettes d'autrui

5.1. La société TUNISAIR-SA s'est portée garante des crédits octroyés par l'Etat Tunisien à sa filiale TUNISAIR EXPRESS SA, en garantie du remboursement des crédits à long terme accordés dans le cadre du financement de l'acquisition d'un avion CRJ900.

Ci-dessous la Caution fournie :

Bénéficiaire	Date	Montant de la caution	Reliquat en principal au 31/12/2022
Etat Tunisien	10/03/2008	26 044 KDT	13 717 KDT

5.2. La société TUNISAIR-SA s'est portée garante des crédits octroyés par la Banque Zitouna et Al Baraka Bank à sa filiale TUNISAIR EXPRESS SA en garantie du remboursement des crédits à long terme accordés dans le cadre du financement de l'acquisition de deux ATR72-500 en 2019.

Ci-dessous les Cautions fournies :

Bénéficiaire	Date	Montant de la caution	Reliquat en principal au 31/12/2022
Banque Zitouna	29-oct-19	46 000 KDT	42 130 KDT
Al Baraka Bank	26-déc-19	10 000 KUSD	10 000 KUSD
Al Baraka Bank	26-déc-19	28 200 KDT	28 016 KDT

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration en date du 01 juillet 2019.

5.3. La société TUNISAIR SA s'est portée garante des crédits octroyés par diverses banques au personnel navigant pour le financement des investissements en compte épargne en actions (CEA). Le solde des cautions données à ce titre s'élève au 31 décembre 2022 à 34 millions de dinars.

L'assemblée générale ordinaire réunie le 10 septembre 2025 n'a pas approuvé ces opérations.

III. Obligations et engagement de la société envers les dirigeants (Chiffres en dinars)

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1.1. Président Directeur Général

Les éléments de rémunération du Président Directeur Général ont été fixés par l'arrêté de Monsieur le Président du Gouvernement du 23 septembre 2021 et se présentent comme suit :

- Un salaire de base de 900 dinars ;
- Une indemnité de logement de 200 dinars ;
- Une indemnité de responsabilité de 4 600 dinars ;
- Une indemnité familiale allouée selon la réglementation interne en vigueur ;
- Une voiture de fonction et 500 litres de carburant mensuel ;
- Des cartes de recharge téléphonique de 120 dinars attribués trimestriellement.

Il a bénéficié également en juillet 2022 d'un prêt exceptionnel de 8 KDT intégralement remboursé en 2023. Cette opération est contraire aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

1.2. Secrétaire Général

Les éléments des rémunérations du Secrétaire Général sont fixés par le statut de la société, il perçoit par ailleurs une indemnité mensuelle de 300 dinars fixée par référence à la correspondance du Secrétaire Général au Gouvernement en date du 19 avril 2004.

1.3. Directeur Général Adjoint Commercial et Directeur Général Adjoint Technique

Ces deux postes sont occupés par intérim par des membres du personnel de la société dans l'attente d'une nomination officielle par le Gouvernement. Pour ces raisons, à part leurs salaires habituels, ces derniers n'ont reçu aucune rémunération ou indemnité additionnelle liée à l'occupation de ces postes.

1.4. Jetons de présence

L'assemblée générale ordinaire réunie en 10 septembre 2025 a fixé les montants de jetons de présence au titre de l'exercice 2022 comme suit :

- Pour les membres représentant de l'Etat Tunisien : Le montant annuel par membre a été arrêté à 5 000 DT ;
- Pour les membres représentant les entreprises publiques : Le montant annuel brut maximum pour chaque membre est fixé à 2 188 DT ;
- Pour les membres représentant les petits porteurs : Le montant des jetons de présence est arrêté conformément au montant attribué à l'administrateur représentant les entreprises publiques ayant la fonction de directeur soit un montant annuel brut maximum de 2 188 DT.

Par ailleurs, certains administrateurs ont bénéficié en 2022 de la gratuité des billets de transport en se basant sur l'ordre gouvernement n°174 du 22 septembre 2003. Ces attributions sont contraires aux dispositions de l'article 206 du CSC et les dispositions de la loi n°2018-46 du 1^{er}

août 2018. Le nombre des billets octroyés en 2022 s'élève à huit.

1.5. Comité permanent d'audit

L'assemblée générale ordinaire réunie le 10 septembre 2025 a fixé le montant de jetons de présence alloués aux membres du comité permanent d'audit à 500 DT par présence effective aux réunions avec un plafond brut annuel de 3 000 DT par membre.

2. Les obligations et engagements de la société TUNISAIR SA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit (en DT) :

	PDG		Secrétaire Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022
Avantages à court terme	106 132	-	92 417	(i) 5 027
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de Travail				
Total	106 132	-	92 417	5 027

(i) La dette constatée en passif concerne le solde des congés à payer

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 09 décembre 2025

Les Co Commissaires aux Comptes

Pr/ tgs CWG

Pr/ UAT

WAJDI GEURFALA

ABDELLATIF ABBES